



En sortant du Decathlon de Troyes, un Mr a allumé une cigarette dans le sas et nous a menacé suite à nos remarques, que pouvons-nous faire ?

Rubrique : questions et réponses | mercredi 9 mars 2016

Bonjour,

En sortant du décathlon à Troyes un Mr a allumé sa cigarette dans le sas donc bien sûr, on s'est pris la fumée sur nous et l'odeur qui va avec... Nous lui avons fait remarquer et il nous a insulté, nous a demandé de quoi on se mêlait, a voulu lever la main heureusement un Mr nous a défendu. Mon fils de trois ans a été très choqué,

Que faire dans une situation comme ça ?

Réponse :

Dans le cadre d'un tabagisme passif subi lors de vos achats , [les agents les agents de police judiciaire](#) et / ou les agents de la [DDASS](#) ont autorité pour verbaliser ce genre d'infraction constatée à l'interdiction de fumer dans un lieu fermé et couvert.

Concernant les menaces physiques, la mission de notre association se limitant à la lutte antitabac, nous ne pouvons aller plus avant dans la réponse. Néanmoins, il nous semble que vous devriez prendre conseils auprès [d'un commissariat de police, ou d'une brigade de gendarmerie.](#)